



NOUS COMMERCIALISONS VOTRE COURANT EXCÉDENTAIRE

avec un profit durable!



SOLVATEC

AGROLA s'occupe pour vous de toute la commercialisation de votre électricité!

Avec la nouvelle loi sur l'énergie, le système de la rétribution à prix coûtant (RPC) va devenir, dès 2020, un «système de rétribution de l'injection axé sur les coûts avec commercialisation directe». AGROLA s'occupera de la vente de votre électricité et générera des bénéfices pour vous!

agrola.ch

Que signifie commercialisation directe?

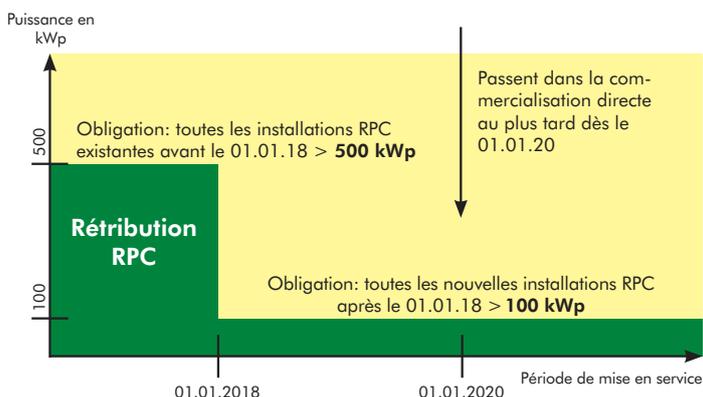
La commercialisation directe est une composante essentielle du nouveau système de rétribution de l'injection (SRI) qui remplace le système de rétribution à prix coûtant (RPC). Le remplacement de la RPC a été décidé avec l'adoption de la Stratégie énergétique 2050. Il concerne certains producteurs d'énergies renouvelables qui perçoivent la RPC. Pour ces opérateurs, l'obligation de commercialisation directe entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Ces producteurs sont eux-mêmes responsables de la vente de leur courant excédentaire.

Quelles sont les installations concernées?

A partir du 1^{er} janvier 2020, les opérateurs suivants devront commercialiser eux-mêmes leur électricité:

- installations d'une puissance minimale de 500 kW, qui perçoivent déjà une RPC à fin 2017 (systèmes existants)
- installations d'une puissance minimale de 100 kW, qui seront admises dans la RPC dès 2018 (nouvelles installations)

Dans le système RPC, chaque exploitant est autorisé, à sa demande, à passer à la commercialisation directe pour la fin d'un trimestre – indépendamment de la puissance de son installation. Si le changement a lieu, il sera définitif et ne pourra pas être annulé.



Profitez de la commercialisation directe!

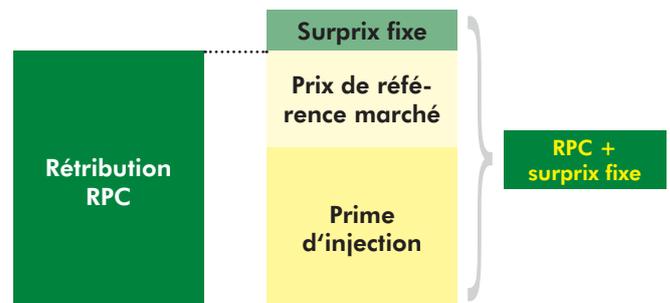
Nous commercialisons pour vous l'électricité que vous produisez vous-même et nous optimisons ainsi le rendement de votre installation.

- Vous recevez une rétribution convenue fixe, et vous bénéficiez d'une sécurité totale en matière de planification.
- Votre investissement propre est minime.
- Nous faisons le reste pour vous.
- Vous évitez les risques d'erreurs de prévisions et les différences par rapport au profil d'injection.

Offre pour les clients

RPC aujourd'hui

Commercialisation directe



AGROLA – votre partenaire

Avez-vous des questions concernant la vente directe de votre courant? Nous vous offrons un service conseil complet.

fenaco Nouvelles Energies

Theaterstrasse 15a
8401 Winterthur
Tél. 058 433 71 56
e-mail: neueenergien@fenaco.com

Vous trouverez d'autres informations à propos de la commercialisation directe sur notre site Internet.